

# **Lettre ouverte de demande d'annulation de l'acte d'octroi de la nationalité honorifique à Monsieur Paul Rusesabagina par la commune de Turin en Italie**

**Charleroi (Belgique), le 26/01/2015**

Monsieur le Bourgmestre de Turin,

Mesdames, Messieurs les membres du Collège communal de la commune de Turin,

Au nom des rescapés qui étaient réfugiés à l'hôtel des 1000 Collines pendant le génocide contre les Tutsi du Rwanda en 1994, je vous informe que nous venons d'apprendre avec indignation, que la commune de Turin en Italie, s'est proposé d'octroyer la nationalité honorifique à monsieur Paul Rusesabagina, et ce pour son présumé rôle

humanitaire à notre faveur pendant ce génocide, rôle joué dans le film « Hotel Rwanda ».

Nous vous adressons le présent courrier pour vous dire la vérité, rien que la vérité, et ce dans le but, non seulement de vous informer que votre candidat à la nationalité honorifique, est un imposteur relativement à notre survie (au génocide) à l'hôtel des 1000 Collines et un négationniste de ce même génocide qui l'a rendu paradoxalement célèbre, mais aussi pour vous demander l'annulation de cette décision prise, nous en sommes convaincus, faute d'informations circonstanciées.

En effet, les écrits et déclarations publiques de monsieur Paul Rusesabagina, montrent, que c'est un homme controversé, qui a connu plusieurs dérives successives, passant du rôle de héros cinématographique du génocide contre les Tutsi du Rwanda, à celui de porte-flambeau de sa justification et sa négation.

Quant à ses prétentions d'avoir sauvé les réfugiés de l'hôtel des 1000 Collines, elles ont été démenties par tous les rescapés de ce génocide qui s'étaient réfugiés à l'Hôtel des Mille Collines. En effet, nous avons clairement démontré que monsieur Paul Rusesabagina n'a joué aucun rôle dans notre survie.

En réalité, nous avons été épargnés suite à la conjugaison des enjeux, faits et actions sérieuses autres que l'histoire hollywoodienne du fameux héros du film

« Hôtel Rwanda ». Plusieurs écrits, témoignages et analyses, montrent à toute personne de bonne foi, que monsieur Paul Rusesabagina, non seulement n'a pas fait mais aussi n'était pas capable de faire les actions que le film lui attribue et que, en revanche, nous les réfugiés de l'hôtel des 1000 Collines, avons survécu grâce à d'autres facteurs.

Certains de nos témoignages à ce sujet sont disponibles sur le net, dont le mien en ma qualité de président du comité de crise constitué par les réfugiés de l'Hôtel des 1000 Collines pendant le génocide, lequel témoignage est accessible au lien <http://fr.igihe.com/opinions-reactions/miheto-interpelle-le-hero-politicien-du-film.html> ainsi que ceux des autres rescapés et des personnalités témoins du génocide parmi lesquelles le général canadien Roméo Dallaire, également accessibles sur le lien suivant :

<http://www.hotelrwandasurvivors.org/spip.php?article32>

De même et de façon minutieuse et détaillée, les auteurs suivants ont grandement contribué à faire éclater la vérité sur monsieur Paul Rusesabagina et son film.

- Edouard Kayihura, lui-même réfugié à l'hôtel des 1000 Collines pendant le génocide, auteur de *Inside The Hotel Rwanda :The Surprising True Story and Why It Matters Today* (BenBellaBooks, March 25, 2014) (614)8044774 ; [www.insidethehotelrwanda.com](http://www.insidethehotelrwanda.com)
- Alfred Ndahiro et Privat Rutazibwa, coauteurs de « *Hôtel Rwanda ou le génocide des Tutsi vu par Hollywood* », en 2008 aux Éditions L'Harmattan.

Ces publications concises et complètes sont basées sur des témoignages personnels et des entretiens avec diverses personnalités, dont les rescapés de l'Hôtel des Mille Collines, les officiels et les humanitaires présents au Rwanda au moment du génocide ; ce sont des documents qui illustrent bien le comportement de monsieur Paul Rusesabagina pendant le génocide des Tutsi en 1994, et son passage aujourd'hui, de l'héroïsme cinématographique au négationnisme de ce même génocide.

Ces documents révèlent notamment ce qui suit sur monsieur Paul Rusesabagina:

- son vrai agenda, à savoir son combat de banalisation, de négation et de confusion au tour du génocide des Tutsi et sa lutte politique pour la réinstauration au Rwanda d'un pouvoir idéologiquement ethniste et in fine génocidaire;
- ses relations avantageuses avec les architectes du génocide des Tutsi, jugés par le Tribunal Pénal International d'Arusha, comme le Général Bizimungu et bien d'autres génocidaires, qu'il fait régulièrement passer pour des innocents ;
- son rôle majeur dans l'organisation des conférences et autres événements de négation et ou de banalisation de ce génocide, ce en collaboration avec d'autres négationnistes et des présumés génocidaires;
- la légitimation de l'extermination des Tutsi comme un acte d'auto défense des hutu on ne sait contre qui puisqu'on sait que les victimes ne se battaient pas contre les génocidaires;
- le renvoi dos à dos des victimes du génocide et leurs bourreaux, en prétendant qu'ils ont tous fait le génocide (accusation en miroir);

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les membres du Collège communal, pour toutes ces raisons et beaucoup d'autres que nous ne voulons pas toutes énumérer ici, nous vous demandons d'annuler l'octroi de la nationalité honorifique à monsieur Paul Rusesabagina, un geste qui porterait atteinte à la mémoire des victimes du génocide des Tutsi du Rwanda et donnerait des moyens d'action de plus à ce faux humanitaire, qui est en réalité, un dangereux politicien, de surcroît négationniste de ce génocide.

Permettez-nous de terminer ce courrier en vous informant que, après avoir été informées de son vrai agenda, d'autres institutions publiques en Belgique et en Amérique, ont également annulé les prestations de ce monsieur au sein de leurs établissements. La dernière annulation en date, est celle de la Commune de Kraainem à Bruxelles (Kraainem est la commune de résidence de monsieur Paul Rusesabagina), laquelle commune a annulé la présentation de son film et la conférence y relative qu'il devait faire le 2 décembre 2014 dans leur salle communale.

Récemment, l'Université Catholique de Louvain en Belgique et l'Union Européenne, lui ont également refusé l'accès à leurs locaux, à cause du caractère négationniste de ses conférences dans le cadre du film « Hôtel Rwanda ».

De même, le Canada a refusé la projection de ce film et les conférences de monsieur Paul Rusesabagina, suite aux informations et témoignages des rescapés du génocide contre les Tutsi et ceux du général Roméo Dallaire (commandant des casques bleus de l'ONU au Rwanda pendant le génocide) sur le caractère négationniste des messages de ce héros hollywoodien.

Pour conclure, nous vous demandons de vous interroger sur les questions suivantes:

- Pourquoi sur les 1268 réfugiés de l'hôtel des 1000 Collines, Paul Rusesabagina ne partage la version des faits quant à son présumé rôle à l'hôtel des 1000 Collines pendant le génocide, avec personne d'autres que son épouse et des membres de sa famille?
- Monsieur Paul Rusesabagina, mérité-t-il la nationalité honorifique pour son combat de banalisation, de justification, bref de négationnisme du génocide? mérite-t-il cette nationalité

honorifique pour les mensonges quant à son prétendu héroïsme pendant le génocide ou alors pour son parti politique et son idéologie de divisionnisme des rwandais et de marginalisation des Tutsi ?

Nous comptons sur votre objectivité et nous espérons que vous procéderez dès à présent, à une analyse critique de son dossier de nationalité honorifique, sur base des témoignages et informations maintenant à votre disposition.

Nous vous assurons, enfin, que concernant les informations et les activités relatives au génocide perpétré contre les Tutsi du Rwanda, vous pouvez compter sur la collaboration des vrais rescapés de ce génocide et leurs associations.

Recevez, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal, l'expression de notre profond respect.

TATIEN NDOLIMANA MIHETO,  
COORDINATEUR DU COMITÉ DE CRISE DES RÉFUGIÉS  
DE L'HÔTEL DES 1000 COLLINES PENDANT LE GÉNOCIDE  
EMAIL : TATIENMIHETO@YAHOO.FR  
TÉLÉPHONE : 0032 .488.29.86.47